

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme RINEAU Annie, Maire.

Date de convocation : 26 octobre 2023.

Nombre de membres :

- En exercice : 12
- Présents : 12
- Votants : 12

Présents : A. RINEAU, C. GRIMAUD, F. GERMONNEAU, J. GUIGNARD, D. ALRIVIE, A. LUSSEAU, M. CHAUVET, O. GAUDIN, J. GAUDIN, P. QUILLET, F. VANDEWEGHE, C. MARSAUD-GELOT

Absents-Excusés :

Secrétaire de séance : J. GAUDIN

Ordre du jour :

COMPTABILITE

- Admission en non-valeur

BATIMENTS

- Convention avec Vendée Expansion pour la rénovation du Groupe Scolaire
- SOCOTEC : Devis pour la vérification périodique de l'école et la salle Geoffroy d'Estissac
- Proposition de contrat de maintenance pour le défibrillateur

DIVERS

- Renouvellement de la convention avec Atout Linge

QUESTIONS DIVERSES

- Planning de la pose et la dépose des panneaux au Marché de Noël
- Vœux du Maire
- Date des prochaines élections Européennes

Madame le Maire demande si des observations sont à apporter sur le procès-verbal du 2 octobre 2023. Aucune observation n'est formulée, le procès-verbal du 2 octobre 2023 est approuvé et peut donc être affiché dans les panneaux.

Mme le Maire demande à ajouter une délibération à l'ordre du jour : Budget camping DM2

Mme MELLIER, de la société ATIPIU, est venue présenter le projet final de l'aménagement intérieur des locaux de la Mairie.

1 – ADMISSION EN NON-VALEUR

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la trésorerie de Fontenay le Comte ne peut recouvrer certaines sommes de cantine entre 2020 et 2022, elles doivent être mises en non-valeur. La personne concernée est Mme Clémentine BAZIREAU qui doit un montant de 701,13 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **ACCEPTÉ** la mise en non-valeur de la somme de 701,13 €, les crédits sont prévus au chapitre,
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer les documents s'y afférents

2 – CONVENTION AVEC VENDEE EXPANSION POUR LA RENOVATION DU GROUPE SCOLAIRE

Le sujet est reporté à un prochain conseil.

3 – SOCOTEC – DEVIS POUR LA VERIFICATION PERIODIQUE DE L'ECOLE ET LA SALLE GEOFFROY D'ESTISSAC

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la visite périodique des installations électriques à l'école et à

la salle Geoffroy d'Estissac doit être effectuée.

Un devis a été demandé à la société SOCOTEC, le montant est de 1 025,00 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **ACCEPTÉ** le devis de la société SOCOTEC pour un montant de 1 025,00 € HT,
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer les documents s'y afférents

4 – PROPOSITION DE CONTRAT DE MAINTENANCE POUR LE DEFIBRILLATEUR

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que les défibrillateurs doivent être vérifiés tous les ans. Un devis a été demandé à la pharmacie de la Prée installateur de l'appareil situé à l'EHPAD.

Le contrat de maintenance serait signé pour 3 ans, soit jusqu'en 2025, à raison de 95 € HT par an et par défibrillateur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **ACCEPTÉ** le contrat de maintenance avec la pharmacie de la Prée pour 3 ans, à raison de 95 € HT par an et par défibrillateur,
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer les documents s'y afférents

5 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC ATOUT LINGE

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la commune travaille avec la société Atout Linge pour le nettoyage du linge de l'école.

Une convention est signée annuellement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **ACCEPTÉ** de renouveler la convention avec la société Atout Linge pour l'année 2024,
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer les documents s'y afférents

QUESTIONS DIVERSES

- Mme le Maire présente au conseil le devis de la société COMELEC pour le câblage de l'alarme intrusion.
- Les Vœux du Maire auront lieu le vendredi 5 janvier 2024 à 19h à la salle des fêtes.
- Mme le Maire participera au Congrès des Maires les 21 et 22 novembre.
- Les élections européennes auront lieu le 9 juin 2024.
- La commission Finances se réunira le mercredi 29 novembre à 20h.
- La commission Bulletin se réunira le lundi 13 novembre à 20h.
- Le CCAS et la municipalité fêtera sa centenaire le 25 novembre prochain.
- La date du prochain conseil est fixée au 14 décembre.

La séance est levée à 23h15.

~~~~~

Affiché en exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884.

**Le secrétaire de séance,**

**Le Maire.**